

4 Les élèves du second degré

Présentation

Plus les élèves suivent un niveau de formation élevé, plus la proportion de ceux dont la personne responsable est professeur ou instituteur est importante [1]. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou de personnes sans activité sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat, plus d'un enfant sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable de l'élève est ouvrier ou sans activité (35 %), cette proportion s'élève à sept enfants sur dix en enseignement adapté (70,7 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (28,6 % et 12,9 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (6,2 %).

Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. Pour les formations du second degré, cette surreprésentation atteint 12 points. Si la structure sociale des établissements privés sous contrat est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout sur l'accueil des enfants des catégories sociales extrêmes : surreprésentation des élèves d'origine sociale très favorisée (31,5 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs, contre 19,2 % dans le public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (23,3 % d'enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais exercé, de personne sans activité, cette proportion s'élevant à 39,7 % dans les établissements publics).

Définitions

■ Les catégories socioprofessionnelles (CS) sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier, ...).

■ Regroupements des catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Élèves du second degré selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2005-2006 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat y compris EREA)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)	Employés
1 ^{er} cycle général	2,4	9,4	16,3	14,4	3,3	16,8
1 ^{er} cycle technologique et préprofessionnel	2,1	6,1	8,0	9,4	2,0	15,1
SEGPA (enseignement adapté)	1,3	4,6	1,8	5,8	0,3	13,1
Total 1^{er} cycle	2,3	9,2	15,8	14,2	3,2	16,7
Seconde générale et technologique	2,1	9,8	23,2	17,0	5,0	16,6
1 ^{re} et terminale générales	2,4	9,3	28,6	17,2	6,7	14,8
1 ^{re} et terminale technologiques	2,2	9,5	12,9	17,2	2,4	19,4
Total 2nd cycle général et technologique	2,3	9,5	23,2	17,1	5,2	16,5
CAP	1,4	6,5	4,2	9,5	0,8	16,2
BEP	1,6	8,0	5,8	12,4	1,0	18,7
Bac pro, BMA	1,9	7,9	6,2	13,0	1,1	18,8
MC et divers niveaux IV et V	1,9	7,6	6,4	12,6	0,9	18,1
Total 2nd cycle professionnel et assimilé (5)	1,6	7,8	5,7	12,2	1,0	18,4
Ensemble	2,2	9,1	16,6	14,7	3,5	16,9

	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (4)	Effectifs Pu + Pr sous-contrat
1 ^{er} cycle général	26,5	1,4	9,4	100,0	97,5	3 122 339
1 ^{er} cycle technologique et préprofessionnel	33,8	2,5	21,0	100,0	91,7	9 299
SEGPA (enseignement adapté)	43,3	2,4	27,4	100,0	91,6	109 544
Total 1^{er} cycle	27,1	1,4	10,0	100,0	97,2	3 241 182
Seconde générale et technologique	18,3	2,0	6,0	100,0	97,9	527 363
1 ^{re} et terminale générales	14,0	2,1	4,7	100,0	98,2	637 594
1 ^{re} et terminale technologiques	25,3	3,2	8,0	100,0	97,1	339 921
Total 2nd cycle général et technologique	18,0	2,3	5,9	100,0	97,8	1 504 878
CAP	36,7	3,6	21,1	100,0	92,4	83 914
BEP	35,5	3,4	13,6	100,0	95,4	426 438
Bac pro, BMA	34,6	4,4	12,2	100,0	95,6	190 462
MC et divers niveaux IV et V	32,6	3,7	16,0	100,0	91,0	7 999
Total 2nd cycle professionnel et assimilé (5)	35,4	3,7	14,1	100,0	95,1	708 813
Ensemble	25,6	2,0	9,4	100,0	97,1	5 454 873

(1) Non compris professeurs. (2) Non compris instituteurs. (3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles. (4) Le complément à 100 % de la part des CS connues regroupe les élèves dont la CS du responsable est non renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ. On ne prend pas en compte les élèves des établissements privés hors contrat pour lesquels l'information n'est quasiment pas recueillie. (5) Second cycle professionnel et assimilé : y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

[2] Élèves du second degré selon la CS regroupée (1) de la personne responsable de l'élève en 2005-2006 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

Formations	Secteur public					Secteur privé sous contrat					Surreprésentation des origines sociales favorisées dans le secteur privé sous contrat
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	
1 ^{er} cycle général	18,5	14,8	26,2	40,6	100,0	31,4	14,7	30,9	23,0	100,0	12,8
Autre 1 ^{er} cycle et techno.											
y compris CPA, CLIPA	9,3	9,1	21,8	59,8	100,0	19,0	13,7	28,5	38,8	100,0	14,3
SEGPA	2,1	5,8	18,4	73,7	100,0	6,9	9,1	30,4	53,6	100,0	8,1
Total 1^{er} cycle	17,9	14,4	25,9	41,9	100,0	31,3	14,6	30,9	23,2	100,0	13,6
2 nd générale et techno.	27,5	18,0	26,4	28,1	100,0	41,9	15,6	27,4	15,2	100,0	11,9
1 ^{re} et terminale générales	35,1	18,7	24,3	21,8	100,0	47,5	15,2	24,9	12,4	100,0	8,8
1 ^{re} et terminale techno.	15,2	17,8	28,9	38,1	100,0	23,4	18,0	33,1	25,5	100,0	8,4
Total 2nd cycle général et techno.	28,0	18,3	26,1	27,7	100,0	40,3	16,0	27,5	16,2	100,0	10,1
CAP	4,5	9,0	22,1	64,4	100,0	10,7	13,6	30,6	45,1	100,0	10,8
BEP	6,3	12,1	26,3	55,3	100,0	13,3	15,5	32,9	38,2	100,0	10,5
Bac pro, BMA	7,0	13,0	26,9	53,1	100,0	12,5	15,2	31,9	40,4	100,0	7,6
MC, divers niveaux IV et V	7,9	13,1	26,7	52,3	100,0	8,6	14,1	29,2	48,1	100,0	1,7
Total 2nd cycle pro et assimilé	6,3	12,0	26,0	55,7	100,0	12,8	15,2	32,3	39,7	100,0	9,7
Total 2nd degré	19,2	15,2	25,9	39,7	100,0	31,5	15,1	30,1	23,3	100,0	12,2

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre. Lecture - Les établissements privés sous contrat scolarisent dans leurs classes du premier cycle général davantage d'élèves issus d'origines sociales favorisées A ou B (13 points d'écart avec les établissements publics).